



# INSCRIPTION EN SECONDE

Note à l'attention des parents des élèves des classes de TROISIEME  
Ce document précise les modalités d'inscription en classe de seconde au lycée David d'Angers.

## 1- INSCRIPTION ANNÉE 2023-2024

Tout élève de troisième admis en classe de seconde a formulé des vœux qui ont été pris en compte lors de l'affectation prononcée par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de Maine et Loire.

Nous invitons les familles à venir inscrire leur enfant en prenant rendez-vous, aux dates indiquées, à l'accueil du lycée (Tél. : 02.41.88.49.61)

- Le mercredi 28 juin de 9h à 19h (CDI)
- Le jeudi 29 juin de 11h à 14h et de 16h à 19h (CDI)
- Le vendredi 30 juin de 11h à 14h et de 16h à 19h (CDI)
- Le lundi 3 juillet de 11h à 14h et de 16h à 19h (CDI)
- Le mardi 4 juillet de 9h à 12h et de 14h à 16h (secrétariat)

Le dossier d'inscription peut être téléchargé sur le site du lycée, rubrique « inscription au lycée » : <https://david-angers.paysdelaloire.e-lyco.fr/>. Des dossiers d'inscription en format papier sont également disponibles à l'accueil du lycée.

Les familles doivent vérifier l'ensemble des pièces à fournir et la présence des signatures pour validation des renseignements fournis.

Le choix des options facultatives se fait au moment de l'inscription et engage pour l'année scolaire.

## 2- LISTE DES PIÈCES POUR L'INSCRIPTION

Obligatoires		Documents à joindre au dossier d'inscription
<input type="checkbox"/>	Fiche d'inscription	à compléter et à signer par les responsables et l'élève (avec les options choisies) <input type="checkbox"/> joindre la <b>photocopie de l'ensemble du livret de famille</b> <input type="checkbox"/> en cas de <u>parents séparés</u> : joindre la <b>photocopie de l'extrait du jugement de divorce fixant la garde de l'enfant</b>
<input type="checkbox"/>	Fiche infirmerie	à compléter <input type="checkbox"/> joindre la <b>copie de tous les vaccins du carnet de santé</b>
<input type="checkbox"/>	Photocopie des bulletins de l'année de troisième	
<input type="checkbox"/>	RIB (papier en indiquant au dos le nom, prénom et le niveau de l'élève <b>OU</b> par mail <a href="mailto:self.0490001k@ac-nantes.fr">self.0490001k@ac-nantes.fr</a> avec pour objet : nom, prénom et niveau.)	
Facultatives		Documents à joindre au dossier d'inscription
<input type="checkbox"/>	Demi-Pension	<input type="checkbox"/> Joindre le règlement <b>Noter au dos le nom et le prénom de l'élève</b>
<input type="checkbox"/>	1 chèque pour la Maison des Lycéens (MDL) de 10€ (adhésion volontaire cf. verso)	à libeller à l'ordre de la MDL du lycée David d'Angers <b>Noter au dos le nom et le prénom de l'élève</b>
<input type="checkbox"/>	1 chèque pour la Caisse de Solidarité (adhésion volontaire cf. verso)	à libeller à l'ordre de l'agent comptable du lycée David d'Angers <b>Noter au dos le nom et le prénom de l'élève</b>
<input type="checkbox"/>	Fiche association sportive	à compléter et à signer <input type="checkbox"/> joindre les documents demandés. <b>Noter au dos du chèque les noms et prénoms de l'élève</b>

**3- LE REGLEMENT INTERIEUR ET LA CHARTE INFORMATIQUE.**

Dès la rentrée au lycée, chaque membre de la communauté éducative s'engage à prendre connaissance du règlement intérieur et de la charte informatique (sur le site web) et **s'engage à respecter les obligations** permettant de garantir le bien vivre ensemble autour de valeurs républicaines. Lors de la première connexion à l'ENT (environnement numérique de travail), il vous sera demandé de valider l'acceptation de la charte informatique. Chaque élève devra certifier avoir pris connaissance de ces documents en signant sur l'agenda Lycéen.

**4- L'ENT (environnement numérique de travail) et l'application PRONOTE.**

Ces outils numériques permettront de faire circuler l'information et surtout de disposer d'agendas partagés, de cahiers de texte numériques, de réservation de salles, de l'actualité du lycée, de documents de travail internes...et d'un bureau électronique personnel accessible de tout poste informatique connecté à Internet. **C'est un outil important de la vie du lycéen (codes fournis en début d'année par courriel)**. L'outil PRONOTE permet l'échange de messages entre les parents et l'équipe pédagogique.

**5- LA RESTAURATION et LA CARTE.**

- **La RESERVATION du repas est obligatoire, elle peut être faite :**
  - aux bornes prévues à cet effet dans l'établissement : au plus tôt, la veille du repas à partir de 14h30, au plus tard le jour même jusqu'à 10h20. Pour cela, l'élève doit être en possession de sa carte, et cette dernière doit être approvisionnée.
  - par PRONOTE sur des délais plus longs : réservation jusqu'à 6 semaines à condition que le crédit le permette !
- Au 01/01/2023, le prix du repas est de 4,55€.  
**Modalités de paiement :** La carte doit être rechargée 48h à l'avance par les moyens proposés par l'établissement par : Carte Bancaire via PRONOTE ; chèque dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet (nom, prénom au dos du chèque) ; en espèces à l'intendance.
- En cas de perte, la carte devra être refaite (7,50€).

**6- LA MAISON DES LYCEENS** (association loi 1901), par une adhésion volontaire des familles, organise au sein du lycée des activités (clubs, événements solidarité...). Voir fiche d'adhésion jointe avec le dossier d'inscription. Le chèque de 10€ est établi à l'ordre de la MDL du lycée David d'Angers.**7- LE PASS-CULTURE** est une offre de la Région des Pays de la Loire pour les lycéens permettant de bénéficier de tarifs réduits pour les spectacles. Il permet aussi de faire des sorties culturelles au niveau des classes. Nous demandons aux familles de prévoir cet abonnement dès le début d'année scolaire.**8- LES FOURNITURES :** une liste est disponible sur le site du lycée à la rubrique « Inscription seconde »**9- LES MANUELS SCOLAIRES :** ils sont distribués à la rentrée et mis à disposition gratuitement par la Région. En cas de détérioration ou de non restitution de livres à la fin de l'année scolaire, le coût de remplacement est celui de la valeur à neuf.**10- LA CAISSE DE SOLIDARITE.**

Pour faire face à des situations difficiles de certaines familles pour les sorties scolaires, le conseil d'administration a autorisé la création d'une caisse de solidarité interne au lycée abondée par des dons de familles ou du foyer socio-éducatif lors d'actions organisées. L'attribution de ces aides se fait en commission fonds social après instruction de l'assistante sociale et suivant un barème reposant sur le quotient familial.

Vous pouvez donc à tout moment de l'année scolaire, faire un don à la caisse de solidarité du lycée, par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée David d'Angers. Tout don fera l'objet de l'émission d'un reçu fiscal, permettant de le déduire de l'impôt sur le revenu.

En espérant répondre à votre attente pour scolariser votre enfant dans notre établissement, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations professionnelles.



## RENTREE DES ELEVES

**LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023**

### ACCUEIL DES INTERNES

#### Accueil des internes et des familles :

- **de première et terminale de 8 h 00 à 9h30** : *Après leur installation dans les dortoirs les internes sont libres jusqu'à l'heure de l'accueil en classe.*
- **de seconde de 11h30 à 13h30** : *accès à la restauration pour les secondes possible entre 12h et 13h.*

### ACCUEIL DES ELEVES PAR LES PROFESSEURS PRINCIPAUX

**10h-12h** : *les Premières dans la cour des Tilleuls* où les listes seront affichées

**10h 30 – 12h** : *les Terminales dans la cour des Grands* où les listes seront affichées

**14h-16h30** : *les Secondes dans la cour des Tilleuls* où les listes seront affichées.

### DEROULEMENT DE LA RENTREE POUR TOUS LES LYCEENS :

1. Regroupement des élèves et appel par classe près des listes affichées
2. Accueil en classe par les Professeurs Principaux : formalités de rentrée et communication de l'emploi du temps de la classe, inscription espace numérique de travail (E.N.T.)
3. Réunion dans la salle de l'Odéon : Accueil de la Direction

Restauration : *Elle sera ouverte dès le lundi 4 septembre, uniquement pour les internes.*

### DEBUT DES COURS POUR TOUS LES LYCEENS

**LE MARDI 5 SEPTEMBRE**

*en fonction de l'emploi du temps de chaque classe donné le lundi 4 septembre*



## LES FEDERATIONS DE PARENTS D' ELEVES DE LA CITE SCOLAIRE DAVID D' ANGERS

**Madame, Monsieur,**

Vous venez d'inscrire votre enfant au collège ou au lycée, sachez que vous avez la possibilité en tant que parent de **vous impliquer dans la vie de l'établissement.**

En effet, **les parents sont présents dans toutes les instances du Collège et du Lycée**

### Conseil de classe

Chaque trimestre, un conseil de classe réunit le chef d'établissement, l'équipe enseignante de la classe, le conseiller principal d'éducation, deux élèves délégués élus par l'ensemble de la classe et deux parents présentés par les fédérations. Ce conseil examine les résultats de chaque élève, évalue sa progression, propose des orientations.

**La présence des délégués de parents dans la classe est essentielle**, elle permet :

- ☑ de transmettre les informations recueillies dans les questionnaires remis aux familles ;
- ☑ de relater, après le conseil, des informations à chaque parent qui le souhaite ;
- ☑ de donner un avis de « parent ».

**Le rôle des délégués de parents est de représenter tous les parents de la classe.**

### Conseil d'administration

Chaque fédération est représentée par **des parents élus par les familles.**

### Commission permanente

**Il est important de participer à cette élection** pour faire entendre l'avis des parents là où se prennent les décisions concernant tant l'organisation de l'établissement que les conditions de vie scolaire.

### Conseil de discipline

### Conseil d'administration de la Maison des Lycéens ou de la Maison des Collégiens

Dans le cadre De la MDL s'exercent toutes les **activités extrascolaires** (théâtre, échecs, astronomie, sport...).

**Votre implication dans une de ces instances ne vous engagera que pour quelques dates durant l'année scolaire**

*(ex : conseils de classe : 2 heures par trimestre et 1 réunion d'information en début d'année).*

**Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires,**

vous pouvez prendre contact dès maintenant avec l'une ou l'autre des fédérations par l'intermédiaire du site de l'établissement dans la rubrique « Relations avec les fédérations de parents d'élèves »

<http://www.david-angers.e-lyco.fr/> ou par mail :

FCPE [fcpe49.davidangers@gmail.com](mailto:fcpe49.davidangers@gmail.com)

PEEP

[peep.davidangers@gmail.com](mailto:peep.davidangers@gmail.com)